

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/289526195>

Le design à l'épreuve du concept de pratique

Article in *Sciences du Design* · December 2015

DOI: 10.3917/sdd.002.0020

CITATION

1

READS

139

1 author:



Sébastien Proulx

The Ohio State University

26 PUBLICATIONS 27 CITATIONS

SEE PROFILE

Some of the authors of this publication are also working on these related projects:



Politiques de l'expérience-usager dans les services publics/Politics of user-experience in public services [View project](#)



Studies in design practices, training and discipline | Études sur les pratiques, la formation et la discipline du design [View project](#)

LE DESIGN À L'ÉPREUVE DU CONCEPT DE PRATIQUE

Sébastien Proulx

Presses Universitaires de France | « Sciences du Design »

2015/2 n° 2 | pages 20 à 30

ISSN 2428-3711

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-sciences-du-design-2015-2-page-20.htm>

Pour citer cet article :

Sébastien Proulx, « Le design à l'épreuve du concept de pratique », *Sciences du Design* 2015/2 (n° 2), p. 20-30.

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le design à l'épreuve du concept de pratique

Sébastien Proulx

Stagiaire postdoctoral, École de santé publique,
Université de Montréal

Chercheur, groupe Design Π société, École de design,
Université de Montréal

sebastien.proulx.2@umontreal.ca

Mots-clés

**Alasdair MacIntyre
Pratique professionnelle
Éthique du design**

Keywords

**Alasdair MacIntyre
Professional practice
Design ethic**

Résumé

Cet article présente une analyse de l'activité de design à la lumière du concept de pratique proposé par Christopher Higgins. Inspiré par les réflexions soutenues par le philosophe états-unien Alasdair MacIntyre, dans son ouvrage *Après la vertu* (2006), Higgins a développé une liste de 14 critères permettant d'examiner si une activité est en mesure de satisfaire et de réclamer le statut de pratique. Une pratique, comme le suggère MacIntyre, est formée d'activités humaines socialement établies et reconnues et qui se réalisent par l'obéissance à des normes d'excellence correspondantes. Nous tentons de montrer qu'à la lumière de ce modèle, le design ne peut pas véritablement se réclamer d'une pratique.

Abstract

This study analyses the nature of design professional activity in regard of Christopher Higgins conceptualisation of what counts as a practice. Inspired by the work of American moral philosopher Alasdair MacIntyre, Higgins identified a list of 14 criterias in order to determine if an activity can be considered as a practice or not. Practice, as suggested by MacIntyre in his book *After Virtue* (2006), are socially established human activities that respond to recognized norms of excellence. Under the tutelage of that model, our study ought to show that design, in the current state of things, cannot genuinely claims itself to be a practice.

Introduction

Alors que l'engagement des designers dans des activités de recherche leur a permis de gagner en autorité dans le milieu universitaire, nombreux sont ceux qui peinent à voir leurs compétences reconnues et leur expertise pleinement entendue dans les marchés où ils interviennent (Maciver et O'Driscoll, 2010 ; Perks, Cooper et Jones, 2005). La facilité souvent déconcertante avec laquelle les compétences des designers sont instrumentalisées et contrôlées par les institutions et entreprises qu'ils servent en représente un témoignage évident. Comme l'ont montré Perks, Cooper et Jones (2005), même si les designers ont récemment réussi à acquérir un rôle sur le plan stratégique dans le développement de produits, il n'en reste pas moins qu'ils sont souvent considérés comme les dépositaires de simples compétences techniques. Le déploiement du *designerly ways of thinking* dont parle Cross (2006) n'est donc manifestement pas au rendez-vous dans ce genre de relation. Dans le même esprit, le fait que personne ne s'offusque outre mesure que de nombreuses pratiques amateurs se réclament du design a de quoi étonner. Dans un milieu comme celui de la santé, les brancards se lèvent rapidement contre toute tentative considérée comme relevant du charlatanisme. La vente de produits homéopathiques dans les pharmacies fait, par exemple, l'objet de débats animés depuis quelques années (Pray, 2010). En ce sens, le fait que l'expertise des designers puisse être ignorée met en lumière le fait qu'il y a quelque chose de symptomatique dans le statut accordé à la profession.

L'usage permissif du concept de design (Vial, 2010) met en évidence le fait que ce champ réussit mal à faire valoir la spécificité de son expertise et l'originalité de sa manière de poser les problèmes. Autrement dit, ce genre de situation est un témoignage du fait que les designers ne parviennent pas à se faire reconnaître comme professionnels. Pourtant, cette problématique mobilise des chercheurs (Lees-Maffei, 2008 ; Valtonen et Ainamo, 2008 ; Julier, 2007) et des associations

professionnelles qui visent à faire la promotion des différents champs d'action du design. Voici, par exemple, comment l'AIGA ⁰¹, définit son mandat :

01.
Accessible en ligne :
<http://www.aiga.org/about/>

« En tant que plus importante communauté de praticiens et défenseurs du design, nous :

- défendons une plus grande compréhension des valeurs du design et des designers dans l'administration publique, le monde des affaires et les médias ;
- améliorons le développement professionnel par des opportunités d'apprentissage enrichissantes à différents niveaux ;
- inspirons les designers et le public en partageant les réalisations de design les plus stimulantes et en engageant la réflexion et des discussions provocantes sur des sujets pressants ;
- organisons un calendrier d'événements et d'initiatives qui servent de larges groupes d'intérêts spéciaux ;
- définissons les standards globaux et les pratiques éthiques ;
- concevons des outils puissants et des ressources accessibles à tous. » ⁰²

02.
Traduction libre

Le fait que malgré ces efforts, la reconnaissance du regard spécifique du design ne soit toujours pas totalement au rendez-vous justifie de continuer à examiner les raisons qui empêchent le design de réellement s'émanciper en tant que pratique. Cela nous paraît d'autant plus nécessaire que les décloisonnements récents des champs d'action du design peuvent donner l'impression d'une communauté qui s'éparpille.

« Dans les dernières décennies, le design est devenu un concept passablement large. On y voit une manière de traiter des enjeux extramatérielles de la vie, comme les comportements sociaux, les mœurs culturelles, les stéréotypes psychologiques et cognitifs, le design d'expérience, le design émotionnel, et même le design de l'esprit. Cela témoigne de l'apport du design dans la société contemporaine, à la fois comme profession et comme champ de connaissances. En même temps, l'absence de frontière peut également être le signe d'une crise. Le champ d'action du design peut certainement être caractérisé comme étant en pleine expansion, mais ce mouvement peut également être perçu comme la vaporisation de ce champ. » (Raahauge, 2015, p. 1.1) ⁰³

03.
Traduction libre

S'il est pertinent et intéressant pour le design de chercher à étendre les frontières de son territoire, cela ne peut pas uniquement passer par une multiplication de ses champs de spécialisations. Dans cette perspective, rien ne garantirait encore que le design ne soit pas autre chose qu'une somme de compétences mises au service de nouveaux champs de pratique. Pour faire face aux risques d'un détournement indu, il convient de s'intéresser à ce qui fédère les professionnels du design en communauté de pratique. La communauté, comme le suggère Lemieux (2009), se définit comme l'horizon appelé par toutes actions ou tous jugements.

Pour se réclamer du statut d'expert, les designers doivent pouvoir explicitement mettre en valeur la cohérence interne de leur pratique. Pour cela, il faut être en mesure de montrer de manière analytique et rigoureuse que l'activité professionnelle du design n'est pas relative à son objet et qu'un réel cadre structure et caractérise son activité. Dans une certaine mesure, cela correspond à l'objet des travaux engagés par les nombreux chercheurs intéressés par l'épistémologie du design (Findeli, 2015 ; Fallan, 2010 ; Lalonde, Findeli et Bourgault, 2009 ; Cross, 2006).

Pour nourrir l'examen de cette problématique, nous proposons ici de regarder l'activité professionnelle du design à la lumière du concept de pratique, telle que l'a défini Alasdair MacIntyre (2006), et précisé dans la foulée par le philosophe de l'éducation Christopher Higgins (2011). À partir de travaux de MacIntyre, Higgins identifie une série de 14 critères pour déterminer si une activité satisfait les exigences permettant de réclamer le statut de pratique. Cet article se propose de présenter ces critères et de regarder comment le design se frotte à cette perspective d'un concept habituellement pris pour acquis.

1. — Le concept de pratique

Compte tenu de son caractère pragmatique et de la concrétude de ses retombées, le design est naturellement considéré comme une pratique. L'usage du couple design et pratique est d'ailleurs bien installé dans le langage courant. Il est commun d'entendre parler de la pratique du design ou des rapports entre la théorie et la pratique. Pourtant, celui qui plongerait sérieusement dans un travail de définition de la notion de pratique verrait que ces rapprochements sont plus problématiques qu'ils ne le laissent croire. En effet, même si l'on en fait souvent peu de cas, la notion de pratique est polysémique et surtout lourdement chargée sur le plan conceptuel.

Par exemple, depuis le début des années 1980, les sciences sociales ont montré un intérêt marqué pour la notion de pratique (Brewer, 1997). Les conséquences de ce tournant pratique ont été d'amener un basculement du travail sur les croyances, les désirs, les émotions ou les buts vers l'analyse des pratiques humaines, c'est-à-dire l'analyse des capacités, des savoir-faire, des compétences, des dispositions, etc. (Hager, 2012). Dans ce contexte, les rapports à la pratique se sont complexifiés et la notion est devenue d'autant plus difficile à circonscrire. (Green, 2009 ; Antonacopoulou, 2008, Kemmis, 2011). Cherchant à offrir un cadre pour distinguer les différents usages du terme, Antonacopoulou (2008) identifie cinq extensions à la notion de pratique : i) la pratique comme action, ii) la pratique comme structure, iii) la pratique comme système d'activités, iv) la pratique comme contexte social et v) la pratique comme connaissance. Chacune de ces perspectives traite d'une dimension particulière ou d'un rapport spécifique à la pratique. La coexistence de ces différentes perspectives démontre ainsi toute la complexité derrière cette notion. Cela invite également à prendre conscience du fait que tout ne peut pas être considéré comme une pratique. L'usage de ce terme demande ainsi certaines précautions et représente une invitation à regarder analytiquement ce qu'il nous enseigne à propos du design.

1.1. — Le concept de pratique chez Alasdair MacIntyre

Sur le plan de la pratique comme système d'activités, le philosophe états-unien Alasdair MacIntyre offre une perspective intéressante. Principalement connu pour ses travaux en philosophie morale, il développe le concept de pratique dans son ouvrage *Après la vertu* (MacIntyre, 2006). Il définit la pratique comme :

« [...] toute forme cohérente et complexe d'activité humaine coopérative socialement établie par laquelle les biens internes à cette activité sont réalisés en tentant d'obéir aux normes d'excellence appropriée, ce qui provoque une extension systématique de la capacité humaine à l'excellence et des conceptions humaines des fins et des biens impliqués. » (MacIntyre, 2006, p. 183)

La perspective défendue par MacIntyre est donc intimement liée à une conception éthique. Néanmoins, la première chose à retenir de cette conceptualisation est le fait que toute activité ne peut pas prétendre à ce statut.

« Bouger un pion sur un échiquier n'est pas une pratique, pas plus que l'art de taper dans un ballon ; mais le football et les échecs sont des pratiques. La maçonnerie n'est pas une pratique, l'architecture en est une. » (MacIntyre, 2006, p. 183)

Contrairement aux idées courantes sur la pratique, la conceptualisation de MacIntyre n'est pas seulement assujettie à la maîtrise de compétences techniques ou à la conformation à des règles à suivre (Knight, 2008). L'originalité de cette définition est qu'elle entretient un lien étroit avec la question éthique. Pour MacIntyre, les pratiques sont les lieux d'expression et du développement des contours des normes morales. Chaque véritable pratique est porteuse de biens distinctifs et d'une compréhension particulière du bien commun. Selon l'analyse de Higgins, « les pratiques ne reposent pas à la fin de la réflexion éthique, attendant de manière passive un cadre éthique pour les guider, elles sont plutôt elles-mêmes formatives de nos compréhensions éthiques. » (Higgins, 2010, p. 237)⁰⁴. Autrement dit, ce sont les pratiques qui déterminent les biens. Les biens sont « ce que nous jugeons valable d'avoir, d'atteindre, d'accéder ou de participer à », dixit Higgins (p. 238). En ce sens, l'essence d'une pratique repose dans les biens internes qui fondent sa cohérence et donnent leur sens aux règles à suivre. MacIntyre définit les biens internes non pas simplement comme des produits à obtenir, mais comme des normes d'excellence spécifiques à atteindre dans l'exercice d'une activité. Le *bien* du cyclisme, par exemple, ne se résume pas seulement au fait de pouvoir franchir la ligne d'arrivée en première place, mais également à un ensemble d'idéaux qui inclut évidemment la force de rouler vite, de même que l'endurance, la vigilance et l'esprit d'équipe.

Par la valorisation de certains biens, cette perspective voit dans les pratiques des lieux qui participent à la détermination des contours du bien commun. Comme le dit Higgins : « les pratiques telles que l'architecture, le baseball et la chimie font plus que seulement produire des bâtiments, des courses pour un championnat ou des tableaux périodiques : chaque pratique met au jour des aspects essentiels à l'épanouissement humain » (p. 240). Pour le problème qui nous occupe ici, cet enjeu est important. Selon ce cadre théorique, il paraît effectivement que c'est dans l'identification de l'apport du design au bien commun que se trouvent les arguments permettant de revendiquer la spécificité et l'intérêt de son regard et, ultimement, son statut de pratique.

1.2. — Pourquoi douter du fait que le design soit une pratique

Dans le passage où il tente de distinguer ce qui compte de ce qui ne compte pas comme pratique, MacIntyre fait de l'architecture, qu'on peut certainement assimiler au champ général du design, un modèle archétypal de la pratique. Dans ce contexte, pourquoi devrait-on alors douter du fait que le design soit une pratique ? Deux raisons motivent notre questionnement. D'abord, comme le dit Higgins, pour déterminer si une activité peut être considérée comme une pratique, nous avons besoin de descriptions de la part de ceux qui sont engagés dans l'activité. Les biens sont internes parce qu'ils ne trouvent leurs spécificités que dans le cadre de cette pratique. Ces biens ne peuvent être identifiés et reconnus que par ceux engagés dans cette pratique (Hager, 2012). Dans ce contexte, même si MacIntyre catégorise l'architecture comme une pratique, ce critère de validation n'est pas rempli. Si les présomptions du philosophe sont certainement éclairées, la rigueur scientifique commande un travail de vérification systématique. Cela nous paraît d'autant plus nécessaire que certains des arguments utilisés par

04. Traduction libre. Note valable pour toutes les traductions du texte de Higgins

MacIntyre pour écarter du domaine des pratiques une autre activité professionnelle, l'éducation, s'appliquent également au design. MacIntyre refuse effectivement de reconnaître l'éducation comme une pratique parce que sa finalité ne repose pas en elle-même. Selon lui, l'éducation reste une activité au service d'autres pratiques. La musique est une pratique et l'éducation est un instrument de sa maîtrise. Mais qu'en est-il du design ? Le *telos* de l'activité du design s'incarne dans les artefacts conçus, mais ceux-ci n'ont-ils pas aussi une autre finalité ? Les ustensiles de cuisine ne trouvent leur réelle finalité que dans leur emploi par le cuisinier préparant un repas. J. Dunne (2003), qui a longuement débattu avec MacIntyre au sujet du déclassement de l'éducation, signale d'ailleurs très bien cette incohérence.

« [...] avec tout le respect pour l'architecture, sa finalité repose bien entendu dans la conception de bons bâtiments, mais « bon » ici n'est spécifié que par les architectes sans références aux biens des autres pratiques. Cela étant dit, avec tout le respect pour n'importe quel bâtiment particulier, cela fait une différence si c'est, par exemple, une maison, un bureau, une cathédrale ou un stade de football. Dans chacun de ces cas, l'architecture devra servir proprement la pratique qui est installée dans le bâtiment. » (p. 355)⁰⁵

05.
Traduction libre

Si Dunne se sert de l'architecture pour revendiquer le statut de pratique pour l'éducation, nous y voyons un appel pour, au contraire, interroger ce classement a priori et examiner la validité de la considération du design comme pratique. Par ailleurs, comme nous le verrons ensuite, il ne semble pas si évident que nous disposions de toutes les informations nécessaires pour montrer que le design répond à l'ensemble des critères.

2. — Les critères pour déterminer ce qui compte comme pratique

La disqualification de l'éducation comme pratique a engagé de nombreux débats entre la communauté de recherche en éducation et MacIntyre, parfois même de manière directe⁰⁶. Ces débats riches en réflexions et analyses ont conduit à une clarification des enjeux et des critères permettant de distinguer ce qui est de ce qui n'est pas une pratique. Les travaux de Noddings (2003) se développent en ce sens. Si l'auteur réfute lui aussi la position de MacIntyre vis-à-vis de l'éducation, il ne nie pas pour autant la richesse et la pertinence de la perspective développée par le philosophe. En ce sens, ses travaux éclairent certaines ambiguïtés et précisent des enjeux avec l'objectif de faciliter le dialogue avec le philosophe. Il apporte notamment comme précision que l'on devrait considérer l'éducation comme une pratique relationnelle, c'est-à-dire que l'éducation permet la mise en relation de pratiques diverses. De manière encore plus précise, C. Higgins (2011) reprend la perspective de MacIntyre, synthétise son essence et propose une liste de 14 critères pour déterminer si une activité correspond à sa conception de la pratique.

06.
À cet égard voir le débat entre Dunne et MacIntyre publié dans le *Journal of Philosophy of Education* (MacIntyre et Dunne, 2002).

2.1. — La critériologie de Higgins

En premier lieu, Higgins montre que pour qu'une activité puisse prétendre au statut de pratique, elle doit présenter les cinq aspects suivants. D'abord, il implique que l'activité 1) dispose de sa propre téléologie, c'est-à-dire d'une

manière particulière de problématiser une situation. Cela suppose que le praticien qui agit selon cette téléologie dispose de biens internes à réaliser. C'est ce qui permet, par exemple, de distinguer dans les métiers du soin la praxéologie de la médecine de celle des sciences infirmières (Bonnet et coll., 2014). Si le médecin et l'infirmier peuvent tous deux œuvrer dans le même lieu et sur le même patient, leurs pratiques professionnelles respectives, donc leurs rôles et leurs apports, demeurent différenciables. C'est que chacune de ces pratiques regarde les problèmes des patients sous un angle particulier, chacune de ces pratiques possède une téléologie spécifique. La tâche du médecin consiste à chercher des symptômes, à poser des diagnostics et à déterminer les traitements nécessaires à offrir. De son côté, l'infirmier a notamment la tâche de s'assurer que les traitements sont livrés et de veiller à la bonne convalescence du patient (Magnon, 2001). Higgins affirme ensuite que les pratiques sont des activités qui ont 2) des standards d'excellence de produit et de performance. Par exemple, pour officialiser leurs entrées professionnelles, les ingénieurs canadiens reçoivent une bague qui souligne symboliquement que l'accès à ce statut s'accompagne de responsabilités et qu'ils doivent être à la hauteur des standards établis⁰⁷. Higgins mentionne aussi que les réelles pratiques démontrent 3) une phénoménologie morale. Ce critère renvoie au fait que les pratiques participent à la détermination des contours du bien commun. Pour cela, il importe que la pratique amène ses tenants à forger un regard particulier sur les conditions de l'épanouissement humain. Ce regard a la particularité de n'être intelligible qu'à ceux qui sont engagés dans la pratique. Higgins donne comme exemple le peintre et le prêtre qui entretiennent tous les deux un contact avec la *transcendance*. Ce contact se manifeste néanmoins en des termes spécifiques à leur pratique respective. Enfin, les pratiques sont des lieux où se manifestent 4) une excellence de caractère réalisé par le praticien et 5) un bien d'un genre biographique. En éducation, comme le propose Higgins, une forme particulière de patience se manifeste. Il montre que pour exceller, l'enseignant doit savoir attendre que l'apprenant s'approprie la leçon sans jamais le brusquer. Cette série de cinq critères peut être considérée comme interne à la pratique. En effet, ces critères concernent chaque pratique en un sens qui leur est propre et spécifique.

Par ailleurs, pour être considérée comme une pratique, l'activité doit également répondre à des critères externes. Sur ce plan, Higgins note six critères de qualité formelle et sociale. D'abord, pour être reconnue comme pratique, l'activité doit à la fois présenter 6) une complexité, mais aussi 7) une cohérence. Cela implique que l'activité dispose de forces structurantes comme des règles de fonctionnement ou des processus. En corollaire, cela signifie qu'une pratique ne peut pas être une activité simpliste. Pour reprendre l'exemple de Higgins, c'est la différence entre les échecs et le tic-tac-toe. Si ces deux jeux répondent certainement aux critères de la cohérence, le degré de complexité du tic-tac-toe demeure beaucoup trop faible. Ensuite, les pratiques se définissent par le fait qu'elles doivent avoir des 8) racines sociales. Higgins décline ce critère sur deux plans. D'abord, l'origine de la pratique doit être sociale. Les tactiques individuelles, comme une manière particulière de classer sa bibliothèque personnelle, ne peuvent donc pas se qualifier. Ensuite, les pratiques doivent être sociales dans l'exécution. Dans ce contexte, toutes les activités centrées sur le domaine du privé sont exclues. C'est ce qui permet de différencier l'activité réalisée par celui qui prépare les repas familiaux de celle du chef cuisinier dans un restaurant. Les pratiques sont aussi sociales dans le sens où elles impliquent l'existence 9) d'une communauté de pratique. La communauté de pratique renvoie au besoin, parfois présent, de coopération directe entre les praticiens. Vous ne pouvez pas jouer au football américain sans unités offensives, défensives et spéciales et une large équipe d'entraîneurs analysant l'action en direct. Mais la communauté de pratique se manifeste également dans le fait que la réalisation de l'activité

07.
La bague est remise à l'occasion de la cérémonie d'assermentation des Sept Gardiens. Pour plus de détails voir : <http://www.ironring.ca/contexte.php>

est empreinte de et influencée par des autres praticiens qui ont partagé, même si de manière asynchrone, des techniques, des histoires, des problèmes, etc. Le critère de la communauté de pratique est ainsi intimement lié à l'exigence d'avoir 10) des traditions. Les traditions représentent ici un critère au sens où les praticiens sont inévitablement en dialogue avec ceux qui les ont précédés. Cela ne signifie pas que les traditions doivent être perçues comme des codes ou des règles fixes, mais bien comme des repères sur lesquels les pratiques prennent appui. L'excellence de la pratique entretient un lien direct avec son histoire. Toutefois, selon la perspective de MacIntyre, exceller ne signifie pas se caler sur des standards immuables. Pour exceller, il faut continuellement chercher à dépasser les standards de manière à permettre le raffinement des faiblesses et l'expansion générale de la pratique. Par exemple, l'évolution contemporaine de la pratique du violon n'est possible que par une mise en dialogue avec son histoire. Enfin, les pratiques supposent l'existence 11) de rituels d'apprentissage. Pour poursuivre le cours de leur développement, mais aussi pour assurer le dialogue avec leurs traditions, il importe que les pratiques se dotent d'institutions pour assurer la transmission de ses savoirs, l'acquisition de ses savoir-faire et le développement de ses savoir-être.

Finalement, Higgins observe trois propriétés des pratiques dans leurs relations à leur entourage. D'abord, les pratiques 12) dépendent d'institutions, mais doivent néanmoins pouvoir en être distinguées. Par exemple, les médecins ont besoin des hôpitaux pour pratiquer. Cela étant dit, ce ne sont pas les hôpitaux qui font la médecine. Ensuite, 13) les vertus morales devraient avoir des racines distinctes dans le terreau de la pratique. Pour se protéger de l'ingérence des institutions, les pratiques ont besoin de vertus morales spécifiques. En l'absence de ces vertus, les pratiques courent le risque de devenir les instruments des institutions qu'elles servent. Sans des racines morales propres, les pratiques ne possèdent aucun moyen de s'affranchir des institutions. Enfin, les pratiques, puisqu'elles sont porteuses d'une conception du bien commun, doivent 14) voir leurs biens ésotériques devenir exotériques à un degré suffisamment significatif pour enrichir la vie morale de la communauté au sens large. Cela signifie qu'une pratique ne peut pas être totalement et continuellement tournée sur elle-même. À un certain moment, les biens d'une pratique doivent également devenir ceux de la communauté. La manière dont nos sociétés élèvent aujourd'hui la santé n'est certainement pas étrangère au développement accéléré de la pratique de la médecine et de la santé publique (Fassin, 1996).

Higgins (2011) se sert lui-même de cette liste de critères pour examiner, au sixième chapitre de son livre, si l'éducation peut satisfaire les exigences lui permettant d'être considérée comme une pratique. Compte tenu de l'espace qui nous est imparti ici, il n'est pas possible de nous soumettre à un exercice d'analyse aussi détaillé et précis. Néanmoins, nous souhaitons entamer la réflexion et surtout identifier les critères qui nous semblent être des épreuves pour le design. Des critères qui mériteraient d'être examinés, par ailleurs, de manière plus approfondie.

2.2. — Le design à l'épreuve du concept de pratique

Lorsque l'on analyse l'activité de design à partir de la grille proposée par Higgins, on voit que certains critères peuvent être aisément satisfaits. Les six critères de qualité (6-11) sont, par exemple, déjà largement documentés. Par rapport à la complexité et la cohérence (critère 6 et 7), peu d'efforts sont nécessaires pour trouver des informations empiriques ou théoriques qui attestent que ces qualités caractérisent réellement les activités professionnelles des designers. Déjà, la réception positive faite aux idées associées aux théories de la pensée complexe et systémique constitue un témoignage évident du fait que le design s'est reconnu dans les idées de ces approches. Plus précisément

encore, la dimension complexe du design se révèle par le degré de sophistication des modèles développés pour illustrer et rendre compréhensible le processus de conception. Des modèles qui continuent d'ailleurs de se multiplier puisqu'ils restent souvent bien imparfaits pour rendre véritablement compte de la réalité du processus de conception en design⁰⁸. On peut également appliquer au design un argument de Higgins qui, en faisant référence aux travaux de Schön (1994) pour montrer la dimension complexe de l'éducation, affirme que la tâche étant ce qu'elle est, c'est-à-dire complexe, le praticien doit accepter de voler sans filet. Les efforts de planification n'étant en fin de compte que des esquisses dont il faut savoir s'émanciper pour réellement répondre au problème tel qu'il se présente dans l'action. Cela étant dit, malgré la complexité du processus de design, celui-ci maintient une cohérence certaine. Le design reste une pratique avec un objectif clair qui consiste, tel que l'a simplement formulé Simon (1969), à faciliter le passage d'une situation A jugée insatisfaisante à une situation B jugée plus favorable. De même, les racines sociales du design (critère 8), tout comme l'existence d'une communauté de pratique (critère 9), de traditions (critère 10) et de rituels d'apprentissages (critère 11) sont également des critères pour lesquels les preuves montrant que le design est en mesure de remplir les conditions ne manquent pas.

Néanmoins, la démonstration que le design répond aux autres critères d'une pratique est largement plus exigeante. Par exemple, pour répondre rigoureusement au critère 1 stipulant qu'une pratique dispose d'une téléologie, une analyse strictement théorique offrira une preuve faible et peu probante. Pour réellement montrer que le design a une manière propre, cohérente et partagée de problématiser une situation, il faudra être en mesure d'en fournir certaines démonstrations empiriques. Bien entendu, certains modèles théoriques peuvent, comme ceux de Boutinet (1990) ou Cross (2006), supporter un tel travail d'analyse. Le critère 2 concernant l'existence de standards d'excellence de produit et de performance nous paraît comme étant encore plus problématique. À une époque où les objets d'intervention du design explosent, il implique de se doter d'un cadre théorique en mesure de mettre en dialogue ces formes de pratiques qui sont de nature bigarrée. Pourtant, il est essentiel d'avoir des prises sur ces questions puisque sans elles, le design s'expose à une fracturation relativiste qui reviendrait à dire que tout se vaut. En conséquence, rien ne pourrait plus empêcher de lever la barrière qui empêche l'instrumentalisation. Les critères 3, 4 et 5 engageant, quant à eux, des réflexions sur la dimension éthique de l'activité de design. Si de nombreuses recherches traitent des enjeux éthiques des objets, les travaux centrés sur l'éthique de l'activité du designer restent relativement clairsemés.

Enfin, la vérification de la capacité du design à répondre aux critères (12-13-14) des propriétés des pratiques dans leurs relations à leur entourage se présente également comme difficile. En effet, ces critères, contrairement aux précédents, impliquent une mise en dialogue avec d'autres pratiques, ou sciences, pour être en mesure d'obtenir des informations correspondantes. Par exemple, pour vérifier si les biens ésotériques du design réussissent à devenir exotériques (critère 14), il sera certainement plus efficace de confier ou de partager la tâche avec un éthicien ou un spécialiste de la sociologie morale. Ce type de parapratique pourrait effectivement offrir des regards nouveaux en mesure de nourrir la compréhension de l'apport sociopolitique du design.

Les travaux de Higgins s'offrent comme des points de repère pour analyser l'architecture interne d'une pratique comme le design. Son cadre permet également à la communauté de pratique de dialoguer autour d'enjeux qui restent le plus souvent traités de manière implicite. Enfin, puisque l'analyse d'une activité comme le design sur les bases de ces critères n'est pas une mince épreuve, cela s'offre également comme une opportunité à saisir pour la communauté de recherche en design.

08. Voir le travail de veille réalisé par Dubberly, en ligne (consulté en août 2015) : <http://www.dubberly.com/models>

Conclusion

Cet article a souhaité montrer les difficultés et les épreuves associées au fait de croiser le design au concept de pratique, tel qu'il a été problématisé par MacIntyre. À une époque où l'expertise du design est revendiquée par tout un chacun — notons, par exemple, la multiplication des offres de formation en *design thinking* dans des écoles de commerce — il convient d'examiner les balises et les normes qui déterminent l'essence de la pratique et permettent à sa communauté d'assurer le maintien de son intégrité. Pour conserver la mainmise sur son expertise, la communauté du design nous semble avoir tout intérêt à développer une compréhension précise de sa spécificité, non seulement en termes de processus et de compétences, mais également en termes éthiques. Nous avons ici cherché à mettre en lumière les critères autour desquels cette communauté peut se regrouper pour revendiquer cette spécificité et l'autonomie qui vient avec. ◀

RÉFÉRENCES

- ANTONACOPOULOU, E. P. (2008), « On the practise of practice : In-tensions and ex-tensions in the ongoing reconfiguration of practices », in D. Barry et H. Hansen (dir.), *Handbook of new approaches to organization studies*, Londres, Sage, p. 112-131.
- BONNET, J., BONNET, R., VIARD, P. (2014), « L'analyse de la pratique en formation infirmière », *Communication & organisation*, Volume 44, Numéro 2, p. 177-188.
- BOUTINET, J. P. (1990), *Anthropologie du projet*, Paris, PUF.
- BREWER, K. B. (1997), « Management as a practice : A response to Alasdair MacIntyre », *Journal of Business Ethics*, Volume 16, Number 8, p. 825-833.
- CROSS, N. (2006), *Designrly ways of knowing*, Londres, Springer.
- DUNNE, J. (2003), « Arguing for teaching as a practice : A reply to Alasdair MacIntyre », *Journal of Philosophy of Education*, Number 37, Numéro 2, p. 353-369.
- FALLAN, K. (2010), *Design history : understanding theory and method*, Oxford, Berg.
- FASSIN, D. (1996), *L'espace politique de la santé : essai de généalogie*, Paris, PUF.
- FINDELI, A. (2015), « La recherche-projet en design et la question de la question de recherche : essai de clarification conceptuelle », *Sciences du Design*, Volume 1, Numéro 1, p. 45-57.
- HAGER, P. (2011), « Refurbishing MacIntyre's Account of Practice », *Journal of Philosophy of Education*, Volume 45, Number 3, p. 545-561.
- HAGER, P. (2012), « Theories of practice and their connections with learning : a continuum of more and less inclusive accounts », in P. Hager, A. Lee et A. Reich (dir.), *Practice, Learning and Change*, Dordrecht, Springer Netherlands, p. 17-32.
- HIGGINS, C. (2011), *The good life of teaching : An ethics of professional practice*, Londres, John Wiley & Sons.
- GREEN, B. (dir.) (2009), *Understanding and researching professional practice*, Rotterdam, Sense Publishers.
- JULIER, G. (2007), *The culture of design*, Londres, Sage.
- KEMMIS, S. (2011), « What is professional practice ? Recognising and respecting diversity in understandings of practice », in C. Klives (dir.), *Elaborating Professionalism. Studies in Practice and Theory*, Dordrecht, Springer Netherlands, p.139-165.
- KNIGHT K. (2008), « Practices : The Aristotelian Concept », *Analyse & Kritik*, Volume 30, p. 317-329.
- LALONDE, P. L., FINDELI, A., BOURGAULT, M. (2009), « Les théories du projet en management : un lieu pour penser l'épistémologie du design », *Management & Sciences Sociales*, Numéro 6, p. 87-107.
- LEES-MAFFEI, G. (2008), « Introduction : professionalization as a focus in interior design history », *Journal of Design History*, Volume 21, Number 1, p. 1-18.
- LEMIEUX, C. (2009), *Le devoir et la grâce*, Paris, Economica.
- MACINTYRE, A. (2006), *Après la vertu*, Paris, PUF.
- MACINTYRE, A., DUNNE, J. (2002), « Alasdair MacIntyre on education : in dialogue with Joseph Dunne », *Journal of philosophy of education*, Volume 36, Number 1, p. 1-19.
- MACIVER, F., O'DRISCOLL, A. (2010), « Consultancy designer involvement in new product development in mature product categories : Who leads, the designer or the marketer ? », communication présentée à la conférence *Design and Complexity, DRS 2010*, Montréal, 7-9 juillet 2010.
- NODDINGS, N. (2003), « Is teaching a practice ? », *Journal of Philosophy of Education*, Volume 37, Number 2, p. 241-251.
- MAGNON, R. (2001), *Les infirmières : identité, spécificité, et soins infirmiers : le bilan d'un siècle*, Paris, Masson.
- PERKS, H., COOPER, R., JONES, C. (2005), « Characterizing the Role of Design in New Product Development : An Empirically Derived Taxonomy », *Journal of Product Innovation Management*, Volume 22, Number 2, p. 111-127.
- PRAY, W. S. (2010), « Why pharmacists should not sell homeopathic products », *Focus on Alternative and Complementary Therapies*, Volume 15, Number 4, p. 280-283.
- RAAHAUGE, K. M. (2015), « Introduction : the design concept-anything, everything, something or nothing », *Artifact*, Volume 3, Number 4, p. 1-2.
- SCHÖN, D. (1994), *Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal, Éditions Logiques.
- SIMON, H. A. (1969), *The sciences of the artificial*, Cambridge, MIT Press, 3^e édition.
- VALTONEN, A., AINAMO, A. (2008), « The professionalization of product design : reflections on the Finnish case », in Conference, I.D.E. (dir.), *Design thinking : new challenges for designers, managers and organizations*, Paris.
- VIAL, S. (2010), *Court traité du design*, Paris, PUF.